

CHARTRE SANITAIRE RENFORCÉE COVID-19



Notre activité se déroule dans le respect d'une charte sanitaire rigoureuse en cohérence avec les référentiels métiers officiels* élaborés par les professionnels des secteurs du thermalisme, du thermoludisme et du sport. L'accueil de nos curistes et clients s'organise dans des conditions de sécurité sanitaire maîtrisées avec préservation des bienfaits thérapeutiques de nos soins thermaux et des modalités de poursuite de l'ensemble des activités récréatives.

*Les mesures préventives sont adaptées en temps réel selon l'évolution des connaissances scientifiques, de la réglementation et des instructions des autorités sanitaires.



Nos priorités : la sécurité et la santé des curistes, des clients et de nos collaborateurs.

L'ETABLISSEMENT : Cure et soins bien-être en sécurité

- Notre établissement dispose d'une cellule « Prévention et gestion du risque COVID-19 » animée par un référent et les médecins thermaux.
- L'ensemble du personnel est formé aux gestes barrières et aux protocoles de soins et d'hygiène.
- Toutes nos équipes disposent d'équipements de protection individuelle (masques, gants, visières, etc).
- Des circuits et sens de circulation sont matérialisés pour un déplacement sécurisé des curistes et des clients. Des affiches rappelant les consignes sont présentes dans tout l'établissement.
- Des plexiglas sont installés sur les différentes zones d'accueil (accueil principal, esthétique et vestiaire).
- Des distributeurs de solution hydroalcoolique sont à disposition à l'entrée des thermes, dans chaque secteur de soins et zones d'activités ainsi qu'aux vestiaires. Ces équipements jalonnent votre parcours de soins et garantissent une désinfection régulière des mains.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces communs et les zones de soins. Il est soit de type « grand public filtration supérieure à 90% » (correspondant au masque dit de « catégorie 1 »), soit de type chirurgical. Son port est obligatoire dès 11 ans et fortement recommandé à partir de 6 ans.
- La fréquentation des espaces est limitée en application des règles de distanciation physique d'un mètre. Le principe de marche en avant est priorisé afin de limiter au mieux les croisements entre curistes et/ou clients.
- Des protocoles de désinfection très stricts prévoient l'utilisation de produits virucides conformes à la norme NF14476. Les espaces communs et points de contact sont nettoyés et désinfectés régulièrement.
- Le linge est désinfecté au moyen de produit désinfectant virucide et d'une température de lavage et de séchage adaptés.
- Nos installations de traitement d'air sont programmées pour un fonctionnement continu en tout air neuf afin d'assurer un renouvellement d'air constant.
- Le traitement au chlore habituellement utilisé dans nos bassins collectifs est renforcé en respect des valeurs réglementaires.
- Des contrôles bactériologiques sont réalisés régulièrement par un laboratoire externe agréé afin de garantir la sécurité sanitaire des produits thermaux.

LA CURE THERMALE

- Les soins thermaux sont accessibles aux :
 - Curistes présentant un schéma vaccinal complet :**
 - Deux injections par les vaccins à ARNm (Pfizer, Moderna) ou AstraZeneca avec un délai de 7 jours après la 2e injection ;
 - Une dose pour le vaccin Janssen avec un délai de 14 jours après l'injection ;
 - Une seule injection 3 à 6 mois après une infection Covid-19 documentée (en dehors des cas particuliers).
- La preuve de vaccination est présentée au médecin thermal lors de la première consultation (documents papier ou flash code sur l'application « TousAntiCovid »)
- Curistes non couverts par un schéma vaccinal complet (non vaccinés ou incomplètement vaccinés) :**
 - Un Test RT-PCR est obligatoire avant l'arrivée dans les Thermes et ne doit pas dépasser le délai de 72 heures maximum.

L'accès aux soins thermaux est conditionné à la production auprès du médecin thermal d'un test RT-PCR négatif de moins de 72 heures. La présentation doit en être faite à l'occasion de la première consultation au cours de laquelle l'ordonnance de soins thermaux est délivrée. De façon dérogatoire et substitutive dans le cas des enfants de moins de 16 ans, la présentation d'un test RT-PCR sur prélèvement salivaire réalisable en laboratoire est admise.

Le Test et son résultat négatif doivent être présentés auprès du Médecin Thermal, lors de la première visite médicale (la veille ou le premier jour de soins). En l'absence de ce test, le Médecin Thermal ne sera malheureusement pas autorisé à délivrer la prescription de soins thermaux, et la cure ne pourra pas débuter.

- Si vous êtes déjà sur votre lieu de cure, un centre de test est accessible à proximité des Thermes.
- Cette mesure est complétée par la réalisation d'autotests bihebdomadaires (soit 5 sur une durée de séjour de 3 semaines, le test RT-PCR d'admission se substituant au premier autotest)

- 💧 Notre service réservation prend de vos nouvelles 15 jours avant votre arrivée.
- 💧 Les personnes présentant des signes évocateurs du Covid-19 ne peuvent pas démarrer leur cure thermale.
- 💧 Une prise de température quotidienne est fortement recommandée avant tout début de soins.
- 💧 Le port du masque est obligatoire pendant tout le parcours de soins y compris dans les piscines thermales sauf dans des contextes à préciser par nos professionnels de santé.
- 💧 Le vestiaire admet un volume d'effets personnels réduit afin de les stocker dans des housses plastique à usage unique.
- 💧 Le planning et l'ordonnance de soins sont conservés par le curiste et présentés à distance lors de tout commencement de soin. L'usage d'un stylo personnel est recommandé pour cocher les soins au fur et à mesure de leur dispensation.
- 💧 Toute utilisation des sanitaires et équipements collectifs en libre-service (fontaines à eau, machines à café, etc) doit être précédée et suivie d'un lavage des mains systématique.
- 💧 La présence d'accompagnants de curistes n'est autorisée que si le contexte le justifie (accompagnant d'un enfant ou d'une personne en situation de handicap).
- 💧 Une infirmière est à votre écoute en continu.

LE SPA THERMAL

Conditions d'accès au Spa thermal les Bains de la Mude :

Suite aux dernières décisions gouvernementales, le pass sanitaire est exigé depuis le 21 Juillet 2021 pour tous les adultes (à partir de 18 ans).

Pour les enfants de 12 ans et plus, cette mesure sera applicable à partir du 30/09/2021.

Tous les clients doivent donc présenter :

- 💧 un **certificat de vaccination complet** (7 jours après l'injection de la deuxième dose pour les vaccins Pfizer, Moderna et AstraZeneca et 28 jours après l'injection du vaccin Janssen) ;
- 💧 un **test PCR ou antigénique** négatif de moins de 72 heures ;
- 💧 une **preuve d'infection au COVID** (résultat de test PCR ou antigénique positif) d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois qui prouve la guérison.

Il pourra être présenté au format papier ou numérique à partir de l'application « Tousanticovid ».

Consignes communes à tous les espaces de détente :

- 💧 Le port du masque est obligatoire dans l'établissement pour tous les clients dès l'entrée principale jusque dans les parties communes. Dans les espaces collectifs (piscines de détente aquatique, salles de musculation et fitness, Escale Sensorielle) où la distanciation physique est assurée, le retrait du masque est autorisé. Dans les zones de dispensation de soins individuels, l'utilisateur sera conseillé par les Spa praticiennes sur les bonnes pratiques à adopter.
- 💧 Les vestiaires admettent des effets personnels limités au strict nécessaire.
- 💧 Toute utilisation des sanitaires et équipements collectif en libre-service (fontaines à eau, machines à café, etc) doit être précédée et suivie d'un lavage des mains systématique.
- 💧 Le mode de paiement carte bleue sans contact est privilégié.

ESPACE AQUATIQUE

- Le port du masque est obligatoire jusqu'à la douche de propreté réalisée avant de rentrer dans les bassins.
- L'accès sans rendez-vous est possible dans la limite d'une jauge maximale.
- Les hammams, le sauna et les jacuzzis sont accessibles selon des règles de fréquentation maximale.
- Le port des claquettes et bonnet de bain est obligatoire et l'apport de matériel extérieur est déconseillé.
- La clé du casier vestiaire est à apposer directement par le client sur le tableau prévu à cet effet.
- Avant l'entrée dans les bassins, une douche savonnée complète est obligatoire.
- La fréquentation instantanée des cours collectifs est régulée et s'organise sur rendez-vous.

ESPACES ESTHETIQUE ET REMISE EN FORME

- L'espace tisanderie et le hammam sont fermés jusqu'à nouvel ordre.
- La mise à disposition de magazines dans le salon d'attente est temporairement suspendue.
- Le volume des effets personnels est limité au strict nécessaire.
- L'utilisation d'appareil vapeur est temporairement suspendue lors des soins visage.
- Certaines épilations sont provisoirement arrêtées et font l'objet de précisions lors de la réservation.

ESPACE SENSORIELLE

- La capacité d'accueil maximale instantanée est corrélée aux règles sanitaires en vigueur.

ESPACE FITNESS

- Avant tout commencement d'une pratique, les chaussures de ville doivent être stockées dans un sac à distance des autres usagers.
- Les bouteilles d'eau personnelles doivent être identifiées par chaque utilisateur.
- Les vestiaires et douches sont inaccessibles par la clientèle Sport. Seuls les sanitaires peuvent être utilisés.

Salle de musculation

- L'accès est régulé selon les préconisations sanitaires du moment.
- Le port du masque est obligatoire pour tout déplacement dans la salle de musculation.
- Afin d'assurer les distances de sécurité, les équipements sportifs sont espacés. Un elliptique et un vélo sont inaccessibles.
- L'utilisation d'une serviette personnelle est exigée. La désinfection des machines est obligatoire avant et après toute utilisation. L'établissement met à disposition un spray spécifique.

Salle fitness

- Les cours collectifs s'organisent sur prise de rendez-vous obligatoire.
- Le nombre de participants est limité.
- Une distance de sécurité de 2 mètres minimum entre chaque client doit être respectée durant les cours.
- Lorsque l'activité nécessite le prêt de matériel, ce dernier ne doit être ni échangé ni partagé. Il doit être désinfecté systématiquement à la fin du cours avec un produit mis à disposition par l'établissement.